

SYNDICAT MIXTE DU CANTON DES SABLES D'OLONNE



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

BILAN DE LA CONCERTATION

Annexé à la
délibération d'arrêt du
projet de SCOT du :
09 juillet 2007



BILAN DE LA CONCERTATION

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
INTRODUCTION : LE PLAN DE COMMUNICATION DE LA CONCERTATION	3
1. Eléments de concertation	3
2. Tableau des actions réalisées	5
<u>PARTIE 1</u>	
<u>LES ACTIONS DE CONCERTATION</u>	8
1. Les registres d'observations et les dossiers d'information	8
2. Les magazines communaux et intercommunaux	9
3. Les permanences	9
4. Les lettres SCOT « Avenir et Territoire »	9
5. Les réunions publiques	10
6. Les soirées de concertation avec les associations et autres acteurs	11
7. Les expositions itinérantes	12
8. Le site internet	13
9. Le dépliant « SCOT Déclinaisons »	14
10. La synthèse du diagnostic	14
11. Les « 4 pages »	15
12. La presse locale	16
<u>PARTIE 2</u>	
<u>EVALUATION DE LA CONCERTATION</u>	17
1. Evaluation action par action	17
2. Analyse des remarques émises	20
3. Conclusion sur les principaux sujets de la concertation	23

1

PREAMBULE

Ce document propose une synthèse générale de la concertation pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Canton des Sables d'Olonne. Le bilan de la concertation doit reprendre les différentes actions entreprises ainsi que les résultats et remarques émises.

Cette concertation s'est déroulée sur près de trois ans entre avril 2005 et juin 2007.

Il s'attache à montrer la diversité des moyens de concertation et de communication mis en place tout au long de l'élaboration du SCoT.

Introduction

LE PLAN DE LA CONCERTATION

1. ELEMENTS DE CONCERTATION

1.1. Respecter une obligation inscrite au cœur même de la loi SRU : la concertation

Les lois Solidarités et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 et Urbanisme et Habitat du 02 juillet 2003 confirment l'importance que revêt la concertation dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

Les responsables élus ont progressivement organisé l'information et la concertation avec la population et les organismes associés.

Les associations et la population

Tout d'abord, conformément à l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme, lequel prévoit que « l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit délibérer sur les objectifs poursuivis et les modalités de concertation avant toute élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (...) », les habitants ainsi que les associations locales et autres personnes concernées (dont les représentants de la profession agricole) doivent être associés pendant toute la durée du projet.

Par ailleurs, et selon l'article L. 121-5 du Code de l'urbanisme, les associations locales peuvent être consultées, à leur demande, lors de l'élaboration d'un SCoT : « *Les associations locales d'usagers agréées dans les conditions définies par décret en Conseil d'Etat, ainsi que les associations agréées mentionnées à l'article L. 252-1 du Code rural sont consultées, à leur demande, pour l'élaboration des schémas de cohérence territoriale, des schémas de secteur et des plans locaux d'urbanisme. Elles ont accès au projet de schéma (...) dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public (...)* ».

Cependant, les élus ont souhaité intégrer les associations dès le début et de manière plus importante à cette réflexion. Ainsi, une liste d'associations pouvant être intéressées par la démarche SCoT a été dressée et validée par les élus. Cette dernière a été complétée tout au long de la procédure, soit lors de la création d'une nouvelle association, soit sur demande écrite d'une association. D'autre part, des soirées ont été organisées à différents moments de l'élaboration du schéma afin de présenter l'état d'avancement du SCoT et de débattre de certains sujets avec les associations.

Enfin, la population a été informée tout au long de la procédure par différents moyens de concertation et d'information et a participé à la réflexion à travers plusieurs réunions publiques.

Les personnes publiques associées

Au titre de l'article L. 121-4 du Code de l'urbanisme « l'Etat, les régions, les départements, les autorités compétentes en matière d'organisation des transports urbains et les organismes de gestion des parcs naturels régionaux sont associés à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale (...). Il en est de même des chambres de commerce et d'industrie, des chambres des métiers, des chambres d'agriculture et, dans les communes littorales (...), des sections régionales de la conchyliculture ».

Les personnes publiques associées (PPA) ont ainsi participé à la réflexion tout au long de la procédure. La liste des PPA a été complétée par une liste d'organismes publics hors PPA tels que l'ONF, le CDT, le SAGE, l'ANPE, le CAUE, etc.

Pour finir, l'article R.122-9 du Code de l'urbanisme précise que le bilan de la concertation peut être tiré avant l'arrêt du projet, ou au plus tard, dans la même séance que celle durant laquelle le projet de SCoT doit être arrêté. Il se fait par délibération de l'organe délibérant du syndicat mixte. C'est l'objet du présent « bilan de la concertation ».

1.2. Entre concertation et communication, les objectifs du Syndicat Mixte

La concertation est une politique mise en place afin de consulter un certain nombre de personnes intéressées par un projet avant de prendre toute décision.

A travers la délibération du 11 juin 2004, relative à l'ouverture de la concertation préalable à l'élaboration du SCoT sur le périmètre du Canton des Sables d'Olonne, les élus du Syndicat Mixte ont ainsi défini les modalités de concertation suivantes :

- dépôt d'un dossier à compléter en fonction de l'avancement des études, et d'un registre au siège de chaque Communauté de Communes ;
- dépôt d'un registre et d'un dossier sommaire dans chacune des 6 communes ;
- un ou des articles spécifiques dans les magazines des deux Communautés de Communes et dans les magazines municipaux des communes ;
- une ou plusieurs permanences au siège des deux Communautés de Communes ;
- une lettre d'information du Syndicat Mixte du Canton des Sables d'Olonne à des moments clés de l'étude ;
- une réunion publique au siège de chaque Communauté de Communes.

4

On entend par communication l'ensemble des techniques utilisées pour informer la population.

La communication peut jouer un rôle prépondérant dans la réussite d'un projet de territoire :

- en préservant ou en instaurant la confiance de l'opinion publique,
- en faisant comprendre les priorités économiques, sociales, environnementales auxquelles doit répondre un SCoT,
- en facilitant l'implication puis l'adhésion.

Pour que cela fonctionne, il faut préciser avec soin, à chaque phase de mise en œuvre du schéma, ce qu'on entend par communication et ce qu'on en attend. La communication n'est pas un fin en soi mais une démarche d'accompagnement au service et au fil du projet pour :

- établir une relation adaptée avec les différentes catégories de publics concernés,
- prévenir les mésinformations et réactions négatives,
- vulgariser la démarche de planification et surtout la rendre lisible,
- soutenir les élus dans l'appropriation et la mise en œuvre des orientations et du projet,

- fédérer les acteurs concernés autour du projet de SCoT,
- être capable de présenter un projet de territoire cohérent et solidaire, qui rassure, implique et incite à la participation.

Les deux cibles principales en terme de communication sont :

- l'ensemble des administrés,
- les associations concernées par les problématiques soulevées par le SCoT.

Deux publics exigeants pour deux raisons diamétralement opposées :

- Aux yeux du grand public, le SCoT risquait d'apparaître comme un sujet abstrait, ennuyeux, de facture purement administrative. Le sigle lui-même est peu attractif puisqu'il faut être initié pour le comprendre. La première réaction des administrés risquait donc d'être essentiellement négative. Tout l'enjeu a été de convaincre le grand public que « parler SCoT » peut être intéressant. La communication a ainsi été orientée vers l'affectif et le sentiment d'appartenance au territoire.

- A l'opposé du grand public, les associations risquaient de se sentir très concernées par le dossier SCoT. Les élus du Syndicat Mixte ont été confrontés à des personnes avisées qui maîtrisaient parfaitement leur sujet. La communication a donc dû être adaptée pour ce public.

Le Syndicat Mixte a donc souhaité adapter les différents degrés d'implication des acteurs aux différents stades de l'élaboration du SCoT allant de la simple information à la participation effective. Population, associations, collectivités et organismes partenaires sont concernés par la concertation. Ils ont été associés aux différentes phases de la procédure par l'intermédiaire de réunions techniques ou publiques et ont été informés grâce aux différents supports de communication mis en place.

Ainsi, les élus du Syndicat Mixte ont souhaité que le travail de concertation et d'information mené conjointement par le maître d'ouvrage et le bureau d'études ne se limite pas aux seules dispositions réglementaires. Il a pris la forme d'une démarche de communication transversale adaptée aux différents stades de l'étude. Ainsi, des actions de concertation ont également été menées au-delà des modalités pré établies.

5

2. TABLEAU DES ACTIONS REALISEES

Les différentes étapes de travail d'élaboration du SCoT ont été effectuées en correspondance avec trois grandes phases de concertation et de communication dont les modalités ont été établies sur le principe de montée en charge au cours des différentes phases :

- la 1^{ère} phase de concertation s'est déroulée lors des 1^{ères} études et de l'état des lieux. Elle a constitué une phase d'information et de sensibilisation des élus, du public et des partenaires.
- La 2^{ème} phase de concertation s'est déroulée lors de l'élaboration du diagnostic, du projet d'aménagement et de développement durable et du document d'orientations générales.
- La 3^{ème} phase de consultation sera organisée lors de l'expression formelle du SCoT. Cette phase comprend les étapes de pré-consultation et de consultation des personnes publiques associées et la mise à l'enquête publique.

Préalablement à la 1^{ère} étape de concertation, un travail a été mené auprès des élus à qui il appartenait d'abord de définir les grandes lignes d'un projet de développement durable à présenter ensuite au public.

Par ailleurs, un comité de pilotage « communication », composé du Président du Syndicat Mixte ainsi que des présidents des quatre groupes de travail, a été mis en place pour valider les différents supports de concertation et de communication tout au long de la procédure d'élaboration du SCoT.

Pour que la communication soit plus efficace et que les administrés identifient rapidement les supports se rapportant au SCoT, il a été décidé de créer une charte graphique spécifique. Cette dernière a ainsi été déclinée en affiches, tracts, dépliants, etc.

Une fois cette charte graphique créée, la concertation a été organisée tout au long de la démarche d'élaboration du SCoT par des actions d'information, de sensibilisation et de communication.

Les actions de concertation et de communication sont issues d'un plan de communication validé par le Bureau syndical le 18 mars 2005 et sont synthétisées dans le tableau suivant.

Tableau : Actions pré établies dans la délibération du 11 juin 2004

Actions	Phase de la procédure SCoT	Descriptif
Registres d'observation	Tout au long de la procédure	- Cahier disponible dans les 6 mairies et les 2 communautés de communes pour toute personne désireuse de faire part de ses remarques - Objectif : Participer
Dossiers d'information	Tout au long de la procédure	- Dossier comprenant divers éléments d'information sur le SCoT ainsi que des documents d'étape - Objectif : Informer
Articles dans les magazines communaux et intercommunaux	Tout au long de la procédure	- Information du grand public sur le SCoT et sur la concertation - Annonce des lieux et moments de la concertation - Objectif : Informer
Permanences	Tout au long de la procédure	- Présence, au sein des communautés de communes, de personnes capables de répondre aux interrogations de la population - Objectif : Informer
Lettres SCoT « Espace et Territoire » n°1 et n°2	- A la fin du diagnostic - A la fin du PADD	- Lettres d'information à différentes étapes du SCoT - n°1 : 30 000 impressions et 29 600 exemplaires diffusés par courrier - n°2 : 28 200 impressions et 28 000 exemplaires diffusés par courrier - Objectif : Informer
Réunions publiques	- A la fin de la phase « enjeux et scénarii » - A la fin du PADD	- Présentation power point pour informer et Débat avec les participants - Objectifs : Informer et Participer

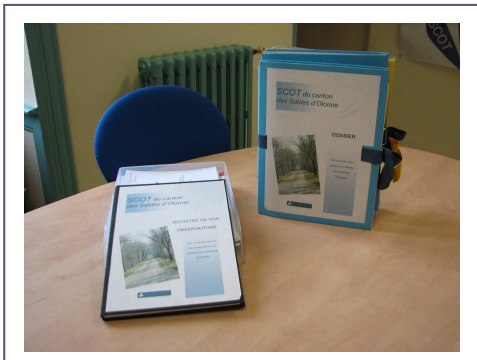
Tableau : Actions supplémentaires

Actions	Phase de la procédure SCoT	Descriptif
Soirées de concertation avec les associations et autres acteurs	- A la phase « enjeux et scénarii » - A la phase du PADD	- Présentation power point pour informer et Débat avec les participants - Objectifs : Informer et Participer
Expositions dans les mairies et communautés de communes	- Résultat du diagnostic et du scénario - Résultat du PADD	- 1 jeu de 5 panneaux qui a tourné dans les communes et communautés de communes du canton - 2 jeux de 4 panneaux qui a tourné dans les communes et communautés de communes du canton - Objectif : Informer
Site internet	Mise à jour tout au long de la procédure	- 5 sous-rubriques et 5 pages dédiées au SCoT - Objectifs : Informer – Participer - Télécharger
Dépliant « SCoT Déclinaisons »	Au début de la procédure	- Document expliquant la démarche SCoT - 24 500 impressions dont 24 000 exemplaires diffusés par courrier - Objectif : Informer
Synthèse du Diagnostic	Résultat du diagnostic	- Synthèse du document Diagnostic - Diffusion aux élus, aux PPA, aux associations et à la population - Objectif : Informer
« 4 pages »	- Résultat du diagnostic et du scénario - Résultat du PADD	- Document synthétisant les grandes lignes du scénario puis du PADD - 200 impressions par « 4 pages » - Diffusion aux élus, aux PPA, aux associations et à la population - Objectif : Informer
Articles dans la presse locale et conférence de presse	Tout au long de la procédure	- Information du grand public sur le SCoT et sur la concertation – Annonce des lieux et moments de la concertation - 5 communiqués de presse et 1 dossier de presse - Objectif : Informer

PARTIE 1

LES ACTIONS DE LA CONCERTATION ET DE LA COMMUNICATION

1. LES REGISTRES D'OBSERVATIONS ET LES DOSSIERS D'INFORMATION



1.1. Registres d'observations

« ... pour nous faire part de vos remarques sur le Schéma de Cohérence Territoriale ».

Dans chaque mairie et communauté de communes des registres ont été mis à la disposition des administrés. Chacun est libre d'y inscrire une idée, une suggestion ou une critique. Ces registres sont introduits par un message du Président du Syndicat Mixte et un message que chaque maire adresse à ses concitoyens afin de les sensibiliser à la réflexion menée dans le cadre du SCoT.

8

Les remarques formulées dans les registres ont été transmises aux cabinets en charge du dossier.

1.2. Dossiers d'information

« ... ou tout ce qu'il faut savoir sur le Schéma de Cohérence Territoriale ».

Les registres sont accompagnés de dossiers d'information.

L'objectif était de permettre à tout un chacun de pouvoir se renseigner sur le Schéma de Cohérence Territoriale, de suivre son avancement et de faire part de ses remarques ou suggestions.

Les dossiers se composent de plusieurs intercalaires comprenant des explications d'ordre général sur le SCoT, des cartes, une liste de contacts avec les personnes chargées du dossier, des documents se référant aux différentes étapes du SCoT, etc. :

- Intercalaire n°1 : Fiche d'identité - Périmètre du SCoT - Enjeux du SCoT - Calendrier prévisionnel
- Intercalaire n°2 : Arrêté préfectoral du 10 mai 2004 - Délibérations du Comité syndical
- Intercalaire n°3 : Organisation du SCoT - Composition des groupes de travail - Fiche contacts
- Intercalaire n°4 : Contenu général du SCoT - Références réglementaires
- Intercalaire n°5 : Phase Diagnostic comprenant la synthèse du diagnostic

- Intercalaire n°6 : Phase Enjeux / Scénarii comprenant le « 4 pages », les panneaux de l'exposition, la présentation power point de la réunion publique
- Intercalaire n°7 : Les lettres du SCoT « Avenir et Territoire »
- Intercalaire n°8 : Phase Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) comprenant le « 4 pages », les panneaux d'exposition, la présentation power point de la réunion publique

Une fois arrêté, le dossier complet du SCoT sera ajouté au dossier.

Les dossiers ont été mis à jour au fur et à mesure de l'élaboration du SCoT.

2. LES MAGAZINES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Pour que l'ensemble des administrés soit sensibilisé et informé de l'évolution du dossier SCoT, des articles ont régulièrement été publiés dans les magazines communaux et le journal de la Communauté de Communes des Olonnes « Energie Océane ».

Les magazines des collectivités locales sont lus par 50 % des personnes qui les reçoivent, d'où un impact non négligeable.

3. LES PERMANENCES

Toute personne désirant avoir des renseignements circonstanciés sur le Schéma de Cohérence Territoriale peut prendre rendez-vous avec un fonctionnaire compétent, le contacter par téléphone ou par mail.

4. LES LETTRES SCOT « AVENIR ET TERRITOIRE »

Une lettre d'information « Avenir et Territoire, pour tout savoir sur l'aménagement du Pays des Olonnes », entièrement consacrée au SCoT, a été mise en place puis distribuée, à différentes phases de l'élaboration du SCoT, dans toutes les boîtes aux lettres des six communes du canton. Les différents numéros de la lettre ont également été transmis aux personnes publiques associées et ont été mis en ligne sur le site internet.

L'objectif était de créer un vrai journal, qui puisse évoluer dans le temps pour accompagner le projet SCoT à toutes les étapes.

Cette lettre est sans doute le plus efficace de tous nos supports de communication. Elle a en effet touché l'ensemble des administrés et a permis de créer un lien avec l'ensemble de la population.



4.1. Avenir et Territoire – n°1 Janvier 2006

Ce 1^{er} numéro permet de présenter le SCoT et est centré sur une dimension environnementale étant donné que ce volet du SCoT apparaissait très consensuel :

- Editorial du Président du Syndicat Mixte
- Etat des lieux – Vous avez dit SCoT ?
- Zoom sur le SCoT – Au soleil... mais les pieds sur terre : Faire rimer économie avec énergie – Entretien et améliorer notre cadre de vie – Préserver l'eau, reflet plaisant et vivant de notre territoire – Réduire les risques pour l'environnement
- Le SCoT en images
- Le carré SCoT – 4 commissions sinon rien !
- Participez ! – Laissez-vous SCOTcher

4.2. Avenir et Territoire – n°2 Mars 2007

Ce 2^{ème} numéro permet de présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT au travers de divers interviews :

- Editorial du Président du Syndicat Mixte
- Etat des lieux – Un nouveau « PADD » sur la route du SCoT
- Lorsqu'environnement rime avec urbanisme : Objectifs – Environnement – Urbanisme
- A fond l'économie : Objectifs – ...d'industrie - ...d'artisanat - ...d'agriculture
- 60 000 habitants en 2020 : Démographie – Objectifs

4.3. Avenir et Territoire – Suites

Un 3^{ème} numéro est prévu fin août 2007, avant l'enquête publique, afin de souligner le rôle de la population au sein du SCoT en rappelant les différents moyens de concertation et d'information.

Enfin, un dernier numéro est envisagé en mars 2008, après l'approbation. L'objectif sera de revenir sur la finalisation de la procédure du SCoT et de présenter ce que le document va impliquer par la suite.

5. LES REUNIONS PUBLIQUES

5.1. Organisation

Le contact direct avec les administrés a également été suscité via l'organisation de plusieurs réunions publiques.

Les réunions publiques ont été ouvertes à tout public. Elles se sont organisées autour de la présentation d'une étape du SCoT et ont fait une large place aux questions de la salle.

L'exercice a été préparé avec soin et des réunions préparatoires avec les élus ont été organisées avant chacune des réunions publiques.



Des campagnes d'affichage ont été organisées avant les réunions publiques. Déposées en mairies et dans les commerces et lieux publics du canton, ces affiches ont permis d'annoncer l'organisation des réunions. Cela a été renforcé par la publication d'articles dans la presse locale et la mise en ligne de l'information sur le site internet du Canton des Sables d'Olonne.

5.2. Contenu

Plusieurs réunions publiques ont été organisées aux étapes clés de l'élaboration du SCoT :

- les 13 et 19 octobre 2006 : une réunion s'est déroulée sur le territoire de la CCO et une autre sur le territoire de la CCAV. Les objectifs étaient de présenter les principaux éléments du diagnostic ainsi que les enjeux qui s'en dégagent et le scénario de développement retenu par les élus, puis ensuite de débattre avec la salle.
- le 09 mars 2007 : une réunion a été organisée pour l'ensemble du territoire du canton. Elle a permis de présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et de débattre avec la population présente.

Les réunions et les débats ont été animés par les élus du Syndicat Mixte, présidés par Jean-Yves Burnaud, avec le soutien technique des cabinets d'études.

6. LES SOIREEES DE CONCERTATION AVEC LES ASSOCIATIONS OU AUTRES ACTEURS

Afin de faire participer les associations locales à l'élaboration du SCoT, il a été décidé d'organiser avec ces dernières des soirées de concertation à différentes étapes du SCoT. L'objectif de ces réunions était de présenter l'état d'avancement du dossier puis de débattre avec les associations afin de recueillir leurs avis, remarques et observations.

11

Ainsi, trois soirées ont été organisées :

- Le 20 septembre 2006 : réunion à laquelle ont été conviées les différentes associations locales. Ordre du jour : présentation des principaux constats issus du diagnostic ainsi que des enjeux et des grandes orientations d'aménagement qui en découlent.
- Le 09 février 2007 : réunion à laquelle ont été conviées les différentes associations locales ainsi que les personnes publiques associées. Ordre du jour : présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
- Le 22 février 2007 : réunion à laquelle ont été conviés les agriculteurs du canton. Ordre du jour : présentation du SCoT (origines et émergence, territoire concerné, les acteurs, les étapes), de son état d'avancement, de la dimension agricole dans les différents documents du SCoT (diagnostic, PADD et DOG) et son intégration au projet global.

Ces soirées ainsi que les débats ont été animés par les élus du Syndicat Mixte avec le soutien technique des cabinets d'études.

7. LES EXPOSITIONS ITINERANTES

7.1. Descriptif et objectif

Pendant et après les réunions publiques, des expositions itinérantes ont été mises en place.

Utilisées comme support d'information lors des réunions publiques, les expositions ont ensuite tourné dans les différentes mairies et communautés de communes.

Les panneaux ont ensuite été mis en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte.



7.2. Contenu des expositions

Deux expositions ont ainsi été réalisées :

- Du 30 octobre au 22 décembre 2006 : cette exposition a permis de présenter la procédure SCoT, les éléments de diagnostic, les enjeux fondamentaux ainsi que les orientations du scénario. Cette exposition est restée une semaine dans chaque commune et au siège de la Communauté de Communes des Olonnes. Elle se compose de 5 panneaux :

- Panneau 1 : Présentation de la démarche SCoT - Un projet de rayonnement pour le canton et un outil de coordination entre les communes
- Panneau 2 : Radiographie du Canton des Sables d'Olonne (1) - Démographie, environnement, habitat
- Panneau 3 : Radiographie du Canton des Sables d'Olonne (2) - Activités économiques
- Panneau 4 : Les enjeux fondamentaux
- Panneau 5 : Les orientations de développement retenues - Une nouvelle dynamique économique et sociale



12

- Du 12 mars au 21 mai 2007 : il s'agit d'un parcours d'exposition sur les principales orientations du PADD. La durée de la 1^{ère} exposition ayant été estimée trop courte, il a été décidé d'augmenter la durée d'exposition d'une semaine. Ainsi, la 2^{ème} exposition est restée 2 semaines dans chaque commune et au siège de la Communauté de Communes des Olonnes. Elle se compose de 4 panneaux :

- Panneau 1 : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable - L'édification d'un pôle atlantique et vendéen
- Panneau 2 : Population, logement et services - La croissance dans la cohésion
- Panneau 3 : Activité économique - L'affirmation d'une identité collective
- Panneau 4 : Urbanisation et environnement - L'harmonisation du cadre de vie

8. LE SITE INTERNET

Dans le cadre de la concertation menée depuis 2005, il a été décidé d'intégrer le SCoT au site Internet du Syndicat Mixte du Canton des Sables d'Olonne (www.cantondessablesdolonne.fr).

Une nouvelle rubrique consacrée au SCoT a ainsi été créée, ce qui amène à 5 le nombre de rubriques du site.

8.1. L'arborescence de la rubrique « SCOT »

La rubrique « SCOT » a été mise en place au début de l'année 2005. Elle comprend 5 sous-rubriques, 5 pages et un espace privé à disposition des membres du Syndicat Mixte où figurent l'ensemble des comptes-rendus des différentes réunions.

Les cinq sous-rubriques sont : SCOT - Calendrier du SCOT - Actualité du SCOT - Infos et Réactions - Accès acteurs SCOT.

On y trouve ainsi des informations générales sur le Schéma de Cohérence Territoriale ainsi que des indications sur l'état d'avancement du dossier.

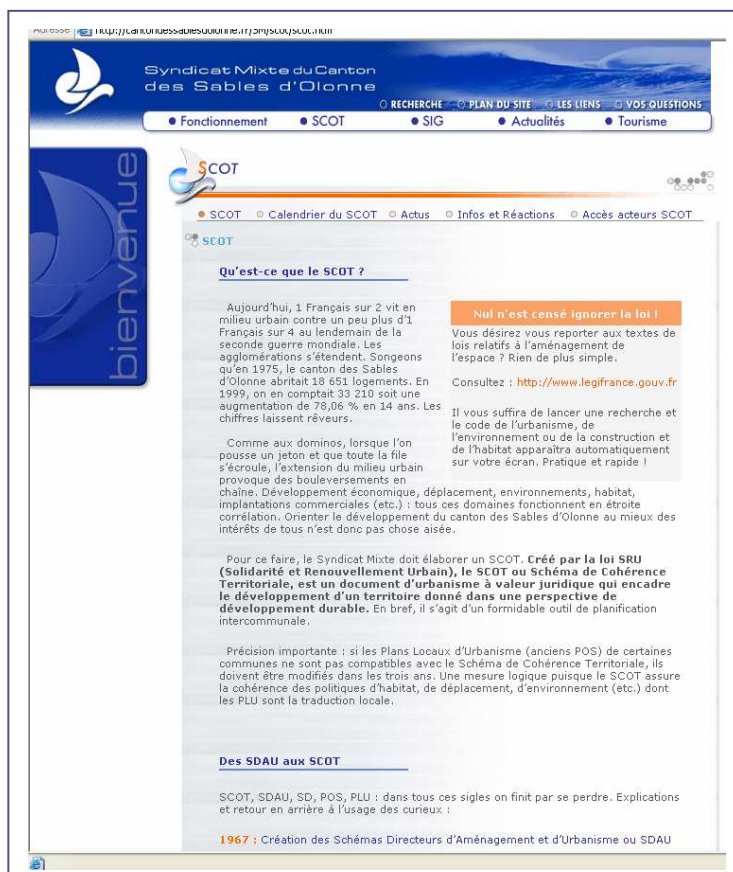
Par ailleurs, un formulaire a été mis en place au sein de la rubrique « Infos et Réactions » afin de recueillir les réactions des Internaute. Pour des raisons pratiques, il a été décidé de ne pas réaliser de réponses personnalisées mais les avis envoyés se référant au SCoT sont transmis au cabinet en charge du dossier.

Et pour aller plus loin, les internautes peuvent télécharger un certain nombre de cartes et de documents mis en ligne (ex. n° de la lettre SCoT, diagnostic en abrégé, « 4 pages », panneaux d'exposition, etc.).

8.2. La rubrique au quotidien

Plusieurs réactualisations à l'occasion :

- d'une nouvelle étape du SCoT (sous-rubriques « Calendrier du SCOT » et « Actualité »),



13

- de la parution de nouveaux documents (sous-rubriques « Actualité » et « Infos et Réactions »),
- des comptes-rendus des réunions (sous-rubrique « Accès acteurs SCOT »),
- des événements de la concertation : exposition, réunion publique, etc. (sous-rubriques « Actualité » et « Infos et Réactions »).

Réactualisations prévues par la mise en ligne :

- des éléments du dossier arrêté du SCoT ;
- des dates de l'enquête publique ;
- des documents officiels du SCoT une fois le dossier approuvé.

9. LE DEPLIANT « SCOT DECLINAISONS »

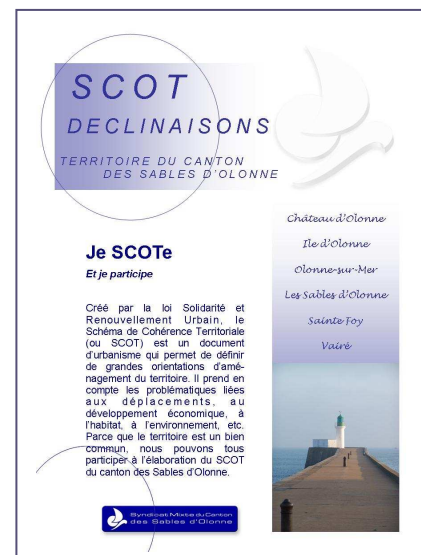
La création d'un dépliant tout à la fois circonstancié, synthétique et pédagogique a servi de 1^{er} support aux élus.

Ce document a été distribué dans les boîtes aux lettres des communes du canton afin de présenter le SCoT au grand public et a été mis en ligne sur le site internet.

Les objectifs de ce dépliant étaient doubles :

- méthodologiques pour les élus ;
- pédagogiques pour le grand public.

Le dépliant contient des informations sur l'origine réglementaire du SCoT, les étapes de la procédure, les acteurs, le périmètre sur lequel repose la réflexion, les supports de concertation et de communication ainsi que les personnes référentes au sein des communautés de communes.



14

10. LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

10.1. Objectifs

Une fois le diagnostic réalisé, une synthèse de ce document a été élaborée afin de le rendre plus abordable.

L'objectif était d'informer le grand public à l'aide d'une synthèse pédagogique du diagnostic pour encourager la participation tout au long de la procédure. Il s'agissait également de créer un dialogue commun et de développer le sentiment d'appartenance à un territoire plus large que la commune.

Ce document s'intitule « Le Diagnostic du SCoT en abrégé - De l'analyse du territoire et des enjeux, à



la recherche de réponses ou de remèdes durables pour la bonne santé du territoire du Pays des Olonnes et de ses usagers ».

Il a été remis aux élus du Syndicat Mixte ainsi qu'aux membres des groupes de travail du SCoT et aux responsables techniques des communes. Par ailleurs, le document est mis à disposition du public dans chaque mairie et communauté de communes au sein des dossiers d'information ainsi que sur le site internet du Syndicat Mixte.

10.2. Contenu

Voici le sommaire du « Diagnostic en abrégé » :

- En préambule : Un SCoT pour parler d'avenir – Un SCoT pour anticiper les mutations du territoire – Un pari difficile et exigeant – Rappel des principes d'élaboration du SCoT – Rappel des étapes d'élaboration du SCoT
- Chapitre 1 - L'abrégé du diagnostic
 - Démographie : mouvements et mutations rapides à anticiper
 - Economie : dynamisme et diversité à encourager
 - Commerce : un maillage commercial dense
 - Infrastructures d'équipements et de services bien développées
 - Logement : pression foncière et demande croissante
 - Transports et déplacements : la dualité hiver/été
 - Environnement et paysages : diversité et qualité à préserver
- Chapitre 2 – Du diagnostic au Plan d'Aménagement et de Développement Durable
 - Le développement durable comme fil conducteur du SCoT
 - Quelques idées à prendre ou à laisser
 - Pour conclure...Les conditions d'un bon SCoT

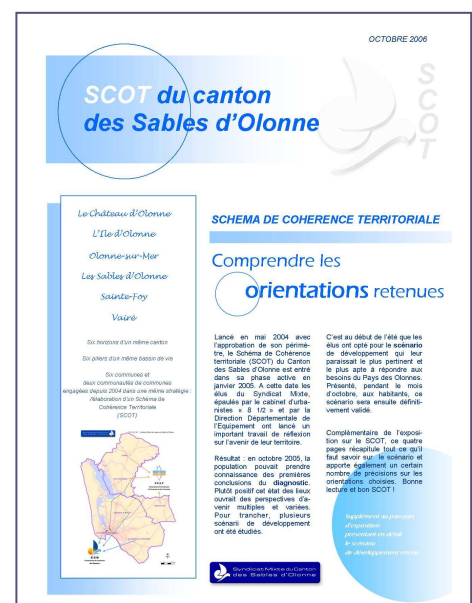
11. LES « 4 PAGES »

En complément des expositions, des « 4 pages » ont été élaborés.

Ces documents, qui se veulent simples et synthétiques, ont pour objectif de présenter et de faire comprendre les choix retenus par les élus aux principales étapes d'élaboration du SCoT. Ils comprennent également des informations permettant de rappeler les supports de concertations et d'information mis en place par le Syndicat Mixte.

Publiés avant les réunions publiques, ces documents ont été :

- transmis aux personnes publiques associées, aux élus ;



- en octobre 2006 sur le choix du scénario (les enjeux fondamentaux, le dégagement des orientations, les 3 principales orientations d'aménagement retenues, une cartographie de synthèse, une rubrique « pour en savoir plus sur le SCoT »).
- en mars 2007 sur les principales orientations du PADD (les orientations principales du projet, une cartographie de synthèse, une rubrique « pour en savoir plus sur le SCoT »).

PARTIE 2

EVALUATION DE LA CONCERTATION

Cette concertation dense, mise en œuvre selon les modalités et moyens décrits en première partie du présent document, n'a conduit qu'au recueil global d'une vingtaine de remarques.

Toutes les observations qui ont pu être émises, soit sur inscription dans les registres, soit par envoi de courrier, soit via la rubrique « SCOT » du site internet ont été examinées par le Comité syndical. Elles sont évoquées ci-après, avec précision des réponses apportées dans le cadre de la procédure SCoT. Les réunions publiques et soirées de concertations ont permis des échanges et débats plus soutenus sur la base d'un certain nombre de thèmes qui ont évolué au fil de la démarche.

1. EVALUATION ACTION PAR ACTION

1.1. Registres d'observations et dossiers d'information

L'évaluation de la consultation des dossiers d'information est difficile. Ils ont dans l'ensemble surtout été consultés par des associations et des étudiants, et peu par des habitants.

On notera que le nombre d'observations inscrites sur les registres est resté faible (6) dont seulement 3 directement liées au SCoT. Cependant, ce constat a été fait sur d'autres SCoT (Strasbourg, Lorient).

17

1.2. Presse locale et journaux des collectivités

Il est difficile d'évaluer l'impact de la presse locale mais cette communication a permis de faire connaître le SCoT et de sensibiliser les gens à une réflexion dépassant le cadre communal habituel.

1.3. Lettres « Avenir et Territoire » + Dépliant « SCOT Déclinaisons »

Postés dans toutes les boîtes aux lettres du Canton, cette lettre et ce dépliant ont sans doute été les plus efficaces de tous nos supports de communication.

Quelques retours positifs ont été formulés sur la présentation et le contenu des documents.

Supports de communication	Nbre d'impression	Nbre d'exemplaires diffusés par courrier
« Avenir et Territoire » n°1	30 000	29 600
« Avenir et Territoire » n°1	28 200	28 000
SCOT Déclinaisons	24 500	24 000

1.4. Réunions publiques

Les participants étaient le plus souvent des élus (syndicaux, intercommunaux et communaux), des représentants d'association et quelques habitants.

Environ 200 personnes ont ainsi été comptabilisées sur les 3 réunions publiques.

Plusieurs thèmes ont été abordés au cours de ces réunions :

- Espace : la densification grâce à la maîtrise de l'ouverture à l'urbanisation ; la maîtrise et le coût du foncier ; la limitation spatiale de l'urbanisation et la réduction de la consommation d'espace ; le contournement large comme limite de l'urbanisation ; la politique foncière et agricole ;
- Urbanisme : les formes urbaines et la protection du bâti ; nouvelle façon d'habiter et d'occuper le terrain ; l'espace du remblai ;
- Economie : l'économie locale comme point d'identité fort mais peut être encore mal connue ; le site de la Vannerie (porte d'entrée, traitement urbain et paysager, complémentarité, contenu) ; le Vendéopôle ;
- Démographie et logement : la maîtrise de la croissance et la mise en place d'outils pour y parvenir ; la mixité sociale et la nécessité de tisser des liens entre les habitants ; le logement social ;
- Environnement, eau, littoral et énergies : les corridors écologiques ; les espaces naturels (protéger-valoriser et non sanctuariser) ; la diversification des énergies et l'orientation vers les énergies renouvelables et le HQE (haute qualité environnementale) ; la gestion de l'eau et le projet de barrage sur l'Auzance ; la loi Littoral ;
- Equipements : le niveau d'équipement du canton, notamment en terme de santé ;
- Transports : les transports publics et les transports scolaires ;
- Procédure du SCOT : demandes d'explication sur le SCOT, ses objectifs, ses liens avec les documents d'urbanisme locaux, son historique, ses étapes ;
- Autres : les relations intercantonnales ; réorganisation des instances intercommunales.

18

1.5. Soirées de concertation avec les associations et autres acteurs

Une centaine de personnes ont participé sur l'ensemble des 3 réunions organisées dont une petite vingtaine d'élus du Syndicat Mixte. Les personnes présentes sont le plus souvent intéressées par ces réflexions et sont à la recherche de ces réunions de concertation et d'échange.

Une satisfaction a été exprimée par courrier par les exploitants agricoles qui ont apprécié ce moment d'échange, de présentation à la fois concrète et directe.

Ces réunions ont fait ressortir le souhait des acteurs de poursuivre cette démarche participative.

Plusieurs thèmes ont été abordés au cours de ces réunions :

- Espace : la maîtrise du foncier ; le prix du foncier ; la maîtrise de l'urbanisation, notamment à proximité des marais et de la forêt d'Olonne ; la réduction de la consommation d'espace ; la densification ;
- Démographie et logement : l'adéquation entre la croissance démographique et l'accueil de cette population ; la nécessaire maîtrise du développement démographique grâce au SCOT et l'importance de respecter la limite urbaine définie ;
- Economie : les futurs sites économiques de la Vannerie et du Vendéopôle ;
- Agriculture : la préservation d'espace pour le maintien de l'activité agricole ; le devenir de l'activité ;

- Environnement et énergies : la maîtrise des ressources naturelles et la mise en valeur économique durable de ces dernières (HQE, solaire, éolien, etc.) ;
- Enseignement : l'orientation de la formation sur les caractéristiques du territoire et l'économie locale.

1.6. Expositions itinérantes

L'évaluation de l'impact des expositions est difficile à juger. Toutefois, peu de retours ont été formulés et le personnel des mairies nous a indiqué que quelques personnes sont venues spécialement pour l'exposition. Le plus souvent, elle a été consultée par des gens venus à la mairie pour une autre raison.

Aucune remarque sur les expositions n'a été inscrite dans les registres mis à disposition dans les mairies et communauté de communes.

1.7. Rubrique « SCOT » du Site Internet

Les pages du site internet du Canton des Sables d'Olonne destinées au SCoT ont été consultées par 2 335 visiteurs uniques pour 4 944 sessions (certains visiteurs s'étant connectés plusieurs fois) du 1^{er} janvier 2006 au 21 mai 2007. Le temps moyen de connection est d'1 minute et 15 secondes. La répartition des visiteurs par pages destinées au SCoT est la suivante :

Pages SCoT	Nbre de visiteurs uniques	Nbre de sessions	Temps moyen de connection
SCOT	547	1 006	43 s
Calendrier du SCOT	414	722	56 s
Actualité du SCOT	635	1 418	1 min 08 s
Infos et réactions	388	814	52 s
Accès acteurs SCOT	351	984	2 min 45
Total	2 335	4 944	1 min 15 s

19

Enfin, un faible nombre de remarques ont été transmises depuis le formulaire disponible sur internet : 10 dont 4 concernant réellement le SCoT.

1.8. Synthèse du Diagnostic et « 4 pages »

Transmis aux élus, disponible dans toutes les mairies et sur le site internet du Syndicat Mixte, le diagnostic en abrégé a permis de définir une base et une vision commune du territoire sur laquelle a porté la réflexion du SCoT.

Distribués lors des réunions publiques, transmis aux élus et disponibles dans toutes les mairies et sur le site internet du Syndicat Mixte, les « 4 pages » ont permis d'expliquer simplement les choix politiques réalisés aux étapes clés du SCoT.

Quelques retours positifs ont été formulés sur la présentation et le contenu des documents.

1.9. Contributions et demandes écrites

Les contributions écrites adressées au Président du Syndicat Mixte (1) ont été traitées et les associations qui en ont fait la demande (3) ont été associées au processus de concertation.

2. ANALYSE DES REMARQUES EMISES

2.1. Les remarques formulées lors des 1^{ères} phases de concertation - Diagnostic et scénarii de développement et d'aménagement

Nature des remarques émises

Quatre sujets ont focalisé les observations lors des réunions publiques des 13 et 19 Octobre 2006. Les deux premiers portent sur les réflexions à long terme quant aux évolutions de la plateforme portuaire et de l'aérodrome. Le troisième ensemble de remarques s'est tourné vers l'organisation de la trame équipements et de services à l'échelle du canton et le quatrième sur la densification urbaine et la politique du logement.

Réponses apportées

S'agissant de l'évolution de l'espace portuaire Sablais, les questions ont porté à la fois sur les réflexions évoquant une délocalisation éventuelle et partielle des installations de stockage existantes et sur l'extension des capacités d'accueil de plaisance et de tourisme.

Dans le premier cas, il s'agit d'une piste de réflexion évoquée dans le souci de maximiser l'usage et l'accessibilité d'un espace portuaire peu extensible et désormais enclavé dans l'espace urbain mais dont la diversité fonctionnelle fonde une partie de l'identité maritime et fonctionnelle de l'agglomération.

Au demeurant une partie de l'activité s'effectue désormais en dehors de l'espace portuaire dont les installations visent d'abord à assurer le chargement et le transfert rapide des marchandises vers leurs destinataires et le cas échéant vers des lieux de stockage plus importants. Les projets d'extension des stockages de céréales à la Mothe-Achard ont été évoqués à ce sujet comme les réalisations industrielles effectives mises en place sur le même secteur. Pour le reste, la réflexion a porté à la fois sur la qualification de la façade urbaine du port (interface ville-port) et les potentiels de réorganisation du pôle pêche et de la plaisance au sein de l'espace portuaire, avec des évolutions visibles durant l'étude même du SCoT. Les orientations retenues pour le moyen terme cherchent donc à conserver la diversité des usages portuaires en essayant de répondre, au mieux, aux attentes et besoins exprimés.

A propos de l'aérodrome la même démarche de réflexion a été posée au regard de l'enclavement progressif du site actuel de Château d'Olonne. Celle-ci doit être replacée dans un contexte général devant prendre en compte les objectifs de la Loi Littoral, mais également la perspective d'une réorganisation générale de la desserte régionale initiée par le projet de plateforme aérienne internationale Ouest à Notre-Dame des Landes.

Le SCoT, dans ses orientations, prévoit le maintien à moyen terme d'un site dont l'utilisation à des fins de loisirs ou liées à la sécurité civile n'est pas antinomique avec des projets résidentiels économiques et touristiques à proximité, sous réserve de l'accompagner de la mise en place d'un plan d'exposition au bruit en cas de développement des activités de l'aérodrome.

Concernant la trame d'équipements et de services, un certain nombre d'observations ont souligné les efforts à porter vers les communes rétro littorales au vu de leur développement récent et projeté. Sur ce point le diagnostic fait le constat d'un maillage territorial globalement adapté et d'une forte hiérarchisation de l'offre. Il fait également état de l'adaptation continuelle des infrastructures à l'échelle du territoire et de la forte réactivité des communes en la matière.

Et de ce point de vue, les orientations du SCoT mettent l'accent à la fois sur le renforcement des

pôles d'équipements actuels, en cohérence avec les objectifs d'évolution économique et démographique (centre ville, pôle de la couronne, centre bourgs) et de mutualisation des capacités et des moyens à l'échelle du territoire.

S'agissant de la diminution de la consommation d'espace et de la recherche d'une densification globale de l'habitat et du bâti économique et urbain, il a été souligné l'attachement des sablais et des vendéens pour le logement individuel et l'accèsion à la propriété.

Dans ce cadre, il est précisé que les processus de densification évoqués visent d'abord à diversifier les formes urbaines et les découpages parcellaires en s'appuyant sur les modèles traditionnelles des bourgs ou des hameaux qui, selon une réelle variété, s'organisent essentiellement autour du logement individuel et d'un bâti à faible élévation.

En outre, il va de soi que ce principe ne va pas s'appliquer de la même manière en centre ville et dans les bourgs rétro littoraux. De même, il ne s'agit pas de remplacer un modèle par un autre mais au contraire d'assurer une plus grande mixité de l'offre afin de répondre à la diversité des besoins. Par ailleurs, la volonté d'une prise en compte accrue des normes environnementales suppose une grande attention aux atouts et contraintes des sites et des implantations des constructions. Tous ces éléments sont inscrits et précisés dans le document orientations générales du SCoT.

2.2. Les remarques formulées lors de la dernière phase de concertation – Projet d'aménagement et de développement durable

Nature des remarques

Les moyens d'information et de concertation mis en œuvre, les choix progressifs des élus sur la base d'un scénario privilégié, présenté comme tel et qui n'a pas fait l'objet de contestation de fond, ont logiquement suscité des questions plus précises et plus ponctuelles durant la deuxième phase de la concertation.

Notons en préambule que la volonté et les moyens déployés pour assurer la protection des espaces naturels remarquables et la qualité du cadre de vie ont fait l'objet d'un large consensus.

Quatre problématiques ont particulièrement suscité l'intérêt et la réflexion du public. Elles sont formulées sous la forme des questions suivantes :

- ✓ Comment concilier une moindre consommation d'espace et une plus grande compacité urbaine face aux réalités et aux besoins de l'économie justement mis en avant, notamment vis-à-vis du secteur du bâtiment et de l'immobilier dont l'impact est très puissant sur l'économie cantonale ?
- ✓ Ne doit-on pas privilégier les activités à forte valeur ajoutée et les activités touristiques face la dimension restreinte du canton et aux tensions constatées sur le foncier ?
- ✓ La présente démarche du SCoT ne conduit-elle pas, pour être plus efficace et maîtrisée, notamment d'un point de vue financier, à une reformulation et un élargissement des instances et outils intercommunaux ?
- ✓ La volonté d'assurer une forte cohérence entre le développement économique, la mixité sociale générationnelle et résidentielle doit-elle se confondre avec le seul objectif des « 20% de logements sociaux » qui n'apparaît guère réaliste dans le contexte sablais.

Réponses apportées

S'agissant de la limitation de la consommation d'espace et de la satisfaction des besoins économiques et résidentielles, le projet de SCoT affirme des orientations fortes sur ces points à savoir : le maintien de la production de logements au niveau actuel, élevé, et la poursuite du

développement et de la diversification de l'économie cantonale, de production, de services ou touristique. Il se dote également de moyens correspondants, notamment :

- En concentrant le développement sur l'agglomération et les bourgs et en délimitant une emprise urbaine durable, schématiquement matérialisée par le grand contournement de l'agglomération.
- En anticipant les grands espaces réservés au développement économique et résidentiel et en favorisant la mise en œuvre de processus de réservation foncière concomitants.
- En favorisant d'une part une mutualisation des infrastructures et des équipements et d'autre part un redéploiement maîtrisé des activités et de l'habitat sur l'ensemble du territoire, en fonction des atouts et complémentarités de chacune de ses composantes économiques ou territoriales.
- En esquisant les pistes d'une réflexion économique et urbaine intercommunale élargie.

A propos du ciblage du développement économique sur les activités à plus forte valeur ajoutée, cette problématique a été prise en compte dès le début de l'étude et trouve une traduction dans les 3 scénarii différenciés de développement et d'aménagement durable soumis à concertation.

Au moment des choix, l'accent a été mis sur la valorisation de pôles et de filières de compétences et d'excellence plutôt que sur la recherche d'un développement très sélectif. Ce choix tient d'abord à la volonté de conforter et diversifier les filières et réseaux économiques existants et qui expriment déjà des spécialisations nettement identifiées au territoire. Il n'exclut naturellement pas le développement d'activités à valeur ajoutée supérieure mais cherche à les relier le plus possible aux capacités et atouts développés par les acteurs économiques qui ont fait la preuve de leur réactivité et de leur adaptabilité.

Enfin le maintien d'un maillage économique fin et diversifié sur le territoire est le plus à même de favoriser tout à la fois le développement économique, une plus grande « compacité » urbaine et une meilleure gestion des déplacements quotidiens et des transports à l'échelle du Canton. C'est pourquoi les orientations du SCoT matérialisent à la fois le développement de nouveaux espaces économiques attractifs, la poursuite de l'aménagement et de la qualification des pôles d'activités existants et le maintien ou la mise en valeur des pôles économiques des quartiers de des bourgs.

Concernant le renforcement des instances et des outils d'intervention intercommunaux, le projet d'aménagement et de développement durable exprime très nettement cette volonté tant sous l'angle institutionnel qu'à propos des démarches à mettre en place ou à initier (plan local de l'habitat, plan de déplacements urbains, etc.).

S'agissant du renforcement de la diversité et de la mixité résidentielle et du développement du parc locatif social, les différents documents précisent bien les trois points suivants :

- ✓ A ce jour l'agglomération et le canton ne sont pas assujettis à la règle des 20% établie par la Loi « SRU » mais le passage des seuils de 50 000 habitants pour le territoire ou de celui des 15 000 habitants pour certaines communes du canton pourrait intervenir rapidement et changer brutalement le contexte.
- ✓ Le rattrapage nécessaire pour arriver au seuil des 20 % de logements sociaux paraît irréaliste à court terme et difficile à atteindre à moyen terme puisqu'il supposerait dans les 10 ans à venir que plus de 60 % de la production de logements (neufs ou réaffectés) soit dédiés intégralement au logement social.
- ✓ Les besoins constatés en terme de production de logements sociaux ou d'aide à l'installation des jeunes ménages actifs et primo-accédants, comme la volonté exprimée d'un renforcement de l'activité et de l'attractivité économique du territoire, supposent des mesures appropriées.

C'est pourquoi le document d'orientations générales du SCoT met notamment l'accent sur les trois mesures suivantes :

- la mise en œuvre d'une production de logements sociaux équivalente à 20% de la production

totale de logements neufs dans les 3 communes de l'agglomération (CCO) et le renforcement de la production de logements sociaux dans les communes rétro littorales (CCAV).

→ l'organisation d'une répartition équilibrée de la production des logements sociaux sur le territoire dans le cadre du renforcement des bourgs et des pôles de quartiers ou d'agglomération.

→ les aides pouvant être apportées par les collectivités locales quant à l'accession sociale à la propriété et en faveur des primo-accédants.

3. CONCLUSION SUR LES PRINCIPAUX SUJETS DE LA CONCERTATION

La volonté de dessiner un territoire de qualité offrant les conditions d'un bien vivre pour ses habitants s'est exprimée durant toute la phase de concertation. La mise à disposition de dossiers et des expositions dans les communes, les soirées de concertation et les réunions publiques, les articles rédigés par les journalistes de la presse local, les pages SCOT du site internet ont été les relais, auprès des habitants et des associations, de la présentation du SCoT.

Le bilan de concertation souligne que les problèmes liés au logement des jeunes ménages et des jeunes actifs ont été très présents dans les débats devant les conseils municipaux, les observations recueillies dans les registres et l'enquête publique.

La nécessité d'un développement durable, évoqué dans presque tous les moments de concertation, fait l'unanimité, et notamment le devoir d'être économe (en espace, énergie et eau). Les élus et habitants ont également porté une attention particulière au dynamisme économique du territoire, en prenant garde de ne pas faire place à une seule économie résidentielle.

23

Le déroulement de la concertation a aussi connu quelques difficultés dues à la nouveauté de l'exercice d'une concertation à échelle intercommunale et dans une logique de vision à long terme, mais de nombreux participants ont souligné l'intérêt de la démarche et souhaité sa pérennisation.

Cette concertation a permis un véritable brassage des publics (élus, techniciens, associations, grand public) dans les actions mises en place.

Aussi, les démarches et actions réalisées ont permis de marquer la présence du SCoT dans le nouveau « paysage » des procédures d'aménagement. Tant les travaux d'élaboration que les rencontres avec les différents publics ont démontrés une volonté de pédagogie avec des apports techniques et des études très élaborés qui ouvrent les débats sur certains thèmes pour les années à venir.